

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	2 295
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	14 252
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 635

Taxe foncière non bâtie

	11 275
--	--------

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	39 714
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	351 786

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	45 538
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	19 046 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	383 349
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,702169
d. Taux FB commune 2020	19,74
e. Taux FB département 2020	17,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,04	112,60	>>>	112,60
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	57,03	142,58	1,98000	140,60
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,97	64,93	7,98000	56,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,93
b. Taux maximum de la majo	0,929

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,18

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	19 561 539	37,20	112,60	20 477 000	7 617 444	37,20	7 617 444
Taxe foncière non bâties (TFNB)	376 338	30,01	140,60	391 800	117 579	30,01	117 579
Taxe d'habitation (TH)	19 116 719	10,90	56,95	19 046 000	2 076 014	10,90	2 076 014
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					9 811 037		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	10,90	>>>	19 046 000		25,00	5 19 003

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 9 811 037 = 1,000000	37,20		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		30,01		
Taxe d'habitation (TH)		10,90		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 9 811 037			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			70 171	0	0	-2 272 956	-2 202 785

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 10 330 040	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) -2 202 785	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 8 127 255
---	---	--	---	---

A BORDEAUX

Le 13 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
SAMUEL BARREULT  
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 17 FEV. 2024

Pour la Commune,

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20240424-DL10042024-08A-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie

